

Le 3 juin 2025

« PAPILLONS EN SCÈNE » Un concours photo pour célébrer la biodiversité



Avec le retour des beaux jours, le Département des Landes encourage ses habitants de tous âges à observer la biodiversité qui les entoure. Dans un objectif de sensibilisation, il vient de lancer dans le cadre de sa politique Nature 40, **un concours photographique ouvert à tous avec pour thème les papillons de jour.** Date limite de participation : 30 septembre 2025.

Obligatoirement **réalisées en 2025 dans les Landes**, les photographies pourront être purement documentaires et/ou présenter une approche plus artistique, tous les candidats seront évalués dans une seule et même catégorie. **Ils pourront librement et gratuitement adresser autant de photographies qu'ils le souhaitent.**

Le jury, composé de spécialistes, déterminera le gagnant en s'appuyant sur divers critères dont la **créativité, la technicité, la composition et la netteté** de l'image.

Contact presse :

Solène MERIC

Département des Landes

Tél. : 05.58.05.40.01 / 07.64.45.69.06

Mél : presse@landes.fr

Formation à la photographie animalière et exposition itinérante

Le gagnant du concours se verra proposer une demi-journée de formation à la photographie animalière, dans les Landes, sur un site Nature 40 avec un technicien naturaliste du Département.

Une exposition itinérante constituée des meilleurs clichés est également prévue pour une diffusion dans le département (médiathèques, Hôtel du Département, etc.) ainsi que sur les sites internet XLandes-Info.fr, Landes.fr, les réseaux sociaux du Département, voire dans le [journal départemental Xlandes Magazine](#).

Pour participer, avant la **date limite du 30 septembre**, une seule adresse : valerie.gueguen@landes.fr (1 photo par mail, fichier compris entre 3 Mo et 9 Mo) en mentionnant dans l'objet du mail « concours photographique papillon ».

Pour être validé, chaque fichier photographique devra impérativement être accompagné des mentions suivantes :

- Nom et prénom de l'auteur,
- Lieu de la prise de vue (lieu-dit a minima et dans l'idéal un point GPS),
- Date de la prise de vue,
- Nom de l'espèce lorsqu'elle est identifiée.

Seuls les fichiers au format JPEG sont acceptés. **Les fichiers ne devront pas être retouchés (ni montage, ni surimpression) en dehors de l'optimisation classique de la lumière, des contrastes, de la couleur et du recadrage.**

Enfin, pour les participants mineurs, l'autorisation signée, les contacts (mail, téléphone, adresse) du représentant légal et son lien avec le mineur (parent/tuteur) sont obligatoires lors de l'envoi de la première photographie.

L'intégralité du règlement est à retrouver sur <https://www.xlandes-info.fr/actualites/actualite/papillons-en-scene>

Contact presse :

Solène MERIC

Département des Landes

Tél. : 05.58.05.40.01 / 07.64.45.69.06

Mél : presse@landes.fr